

République Française  
Département CHER  
Commune d'ARGENVIERES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/03/2024.

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Excusé(s) séance** : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme VANDENBUSSCHE Julie, Mme BROC Caroline à M. MOULINNEUF Michel, M. FOURMENTRAUX Yves à Mme TRINQUET Simone

**Absent(s)** : M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TRINQUET Simone

### 2024\_15 – Subventions aux associations

Vu L'article L 2311-7 du CGCT qui clarifie les règles de versement des subventions par les communes,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Subventions aux associations	2024
ACPG-CATM-TOE SANCERGUES	120,00 €
ASSOCIATION SAINTE BARBE - SANCERGUES	534,00 €
ENTRAIDE AMITIE	250,00 €
SOCIETE DE CHASSE ARGENVIERES	130,00 €
Université rurale Sancergues	180,00 €
Les 3A	1 300,00 €
SECTION JSP 18	50,00 €
ENERGYM	100,00 €
ARCHERS DE LA VAUVISE	30,00 €
ADMR	50,00 €
JUDO CLUB SANCERGUOIS	75,00 €
ASSOCIATION COMICE SANCERGUES	667,50 €
<b>total</b>	<b>3 486,50 €</b>

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 018-211800123-20240322-2024\_15-DE



- d'autoriser Mme la Maire à mandater les sommes correspondantes à l'imputation 6574

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25 Mars 2024

La Maire

Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance

Mme TRINQUET Simone

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 26/03/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2024